

Reconnaissance de compétences

Formation professionnelle initiale de deux ans

Mode d'emploi

La reconnaissance de compétences constitue un instrument de travail destiné à faciliter la tâche des entreprises formatrices. Les apprentis qui, en raison de leurs aptitudes professionnelles, éprouvent des difficultés à s'insérer dans le monde du travail peuvent ainsi attester des compétences qu'ils sont effectivement à même de fournir.

Situation de départ

«La personne qui n'obtient pas l'attestation après avoir répété la procédure de qualification a le droit de demander que ses compétences individuelles soient prises en compte. Sont déterminantes en l'occurrence les compétences définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de deux ans.

Il revient aux cantons et aux organisations du monde du travail de certifier ces compétences. Ceux-ci se mettent d'accord sur une procédure appropriée, valable partout en Suisse et pour toutes les branches, et collaborent ensemble.»

Guide: Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale / point 7 Certificat / page 14
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, Berne, mars 2005

L'évolution de la situation indique que si certains jeunes n'ont, en l'état, pas de perspective de réussir la répétition de l'examen dans un délai raisonnable, la reconnaissance de compétences peut aussi leur être délivrée. La reconnaissance de compétences relevant du droit privé, elle ne sera certifiée que par l'entreprise formatrice.

En collaboration avec les organisations du monde du travail intéressées, la CSFP a élaboré les formulaires „Reconnaissance des compétences“ désormais mis à disposition. L'expérience acquise après une première utilisation de ces formulaires sera évaluée. Les résultats seront pris en considération pour améliorer les formulaires futurs.

Contenu

La reconnaissance de compétences pratiques repose sur deux piliers:

- L'appréciation des compétences professionnelles découle des formulaires existants, élaborés par les associations professionnelles, utilisés tous les six mois pour enregistrer le niveau atteint et les progrès accomplis par la personne en formation. L'appréciation des compétences professionnelles apparaît au verso (page 2).
- Les compétences méthodologiques, sociales et personnelles sont appréciées au recto (première page). Ce sont des compétences générales, qui ne se rapportent pas à la profession apprise. C'est la raison pour laquelle le formulaire, basé sur le «rapport de formation», est identique pour toutes les professions.

La reconnaissance de compétences revêt un caractère officiel grâce à la présentation uniforme et aux logos de la Conférence des offices de la formation professionnelle et de l'association professionnelle compétente.

L'entreprise formatrice établit et signe la reconnaissance de compétences qui complète le certificat d'apprentissage. Les compétences acquises sont ainsi enregistrées de manière systématique.

La reconnaissance de compétences reflète le niveau atteint à la fin de la formation et résume toutes les appréciations émises pendant l'apprentissage. Il est cependant utile de pondérer plus fortement les rapports établis en fin de formation qu'au début de l'apprentissage.

La reconnaissance des compétences scolaires passe par le bulletin de notes remis après l'examen final. On y trouve une phrase indiquant si l'attestation fédérale de formation professionnelle a été ou non délivrée.

Cette reconnaissance de compétences constitue un complément au certificat d'apprentissage établi avec bienveillance à l'intention de l'apprenti-e. Aussi convient-il de s'assurer que l'appréciation de la partie pratique ne contredit pas les résultats de la procédure de qualification.

Utilisation concrète

Les formulaires sont disponibles sous deux formes.

D'une part sous forme de fichiers PDF à imprimer et à remplir par la suite.

D'autre part sous la forme de fichiers PDF interactifs à remplir à l'ordinateur et à imprimer ensuite. Tous les programmes PDF ne permettent cependant pas d'enregistrer les documents.

Au recto (première page), il s'agit de remplir les rubriques de l'échelle A – B – C – D. Dans le cas du formulaire PDF interactif, il suffit de cliquer sur le point bleu de la lettre choisie. Le champ peut aussi être laissé vierge.

A la rubrique „compétences professionnelles“ du verso (page 2), il convient de choisir entre les appréciations a (travaille sous la conduite du formateur ou de la formatrice) ou b (travaille de manière indépendante). Le champ peut aussi être laissé vierge.

LIENS

www.fpi2.formationprof.ch

Informations générales sur la formation professionnelle initiale de deux ans
Possibilité de télécharger les documents les plus importants

www.ca.formationprof.ch

Accès au «rapport de formation»

www.mfe.formationprof.ch

Documents et exemples pour l'établissement du certificat d'apprentissage

www.lex.formationprof.ch

Le lexique constitue l'ouvrage de référence et contient es principaux termes de la formation professionnelle

Berne, juin 2007 / juin 2010 Kn

Commission CSFP „Formation professionnelle initiale de deux ans et offres transitoires“